



LA BOURSE « PRAME ETUDES et STAGES »

Le dispositif PRAME vise à favoriser la mobilité des étudiants à l'étranger. Il permet à des jeunes inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur de la région PACA d'effectuer une période d'études (ou un stage en entreprise) à l'étranger.

Durée de la Mobilité

STAGE : 8 semaines minimum, 9 mois maximum

ÉTUDES : 3 mois minimum, 10 mois maximum

Montant :

Le montant alloué dépend du quotient familial (revenu brut imposable divisé par le nombre de part). Ce quotient est déterminé chaque année (ex : pour 2009-2010 revenu inférieur à 23 000 €).

À titre d'information, pour l'année 2009-2010, le montant de la bourse s'élevait à :

✓ Bourse d'études

Pour les étudiants ne bénéficiant pas de bourses ERASMUS :

- 400 Euros/mois maximum (selon le QF)

Pour les étudiants bénéficiant de bourses Erasmus

- 260 Euros/mois maximum (selon le QF)

✓ Bourses de stage

Pour les étudiants ne bénéficiant pas de bourses ERASMUS stage :

- 400 Euros/mois maximum (selon le QF)

Pour les étudiants bénéficiant de bourses Erasmus stage

- 100 Euros/mois (montant éventuel déterminé lors des commissions)

Pour les stages **rémunérés** (montant éventuel déterminé lors des commissions).

La durée d'attribution d'une bourse de mobilité ne pourra être inférieure à trois mois ni supérieure à dix mois consécutifs. Elle est relative à la durée effective du séjour de l'étudiant dans le pays d'accueil.

TRÈS IMPORTANT :

La bourse **PRAME ne peut en aucun cas être cumulée** avec la bourse **MESR**.

Conditions d'éligibilité

- être inscrit en formation initiale et cotiser à la sécurité sociale étudiante
- être âgé de moins de 29 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire en cours
- justifier d'un quotient familial (revenu brut global de l'avis d'imposition divisé par le nombre de parts) **inférieur à 23 000 €** (pour année 2009-2010)
- avoir effectué une année d'études validée en région PACA ou avoir obtenu son baccalauréat dans la région ou s'engager dans un cursus de formation d'une durée minimum de 2 ans en région
- effectuer un séjour d'études ou un stage intégré dans le cursus

Sont prioritaires

- les projets de mobilité dans les zones géographiques privilégiées par la Région.

NOTA BENE :

Les formations doctorales sont exclues du dispositif.

Les étudiants de nationalité étrangère ne pourront effectuer leur période d'études ou de stage dans leur pays d'origine.

Constitution du dossier

Remplir le formulaire de candidature (à retirer au Bureau des Relations Internationales de l'IUT)

Joindre les pièces suivantes :

- Copie de la carte étudiante de l'année de mobilité
- RIB au nom de l'étudiant
- Pour les Mobilités Erasmus : une copie du Contrat Étudiant Erasmus
- Pour les mobilités hors Erasmus : une copie de la convention tripartite entre l'établissement d'envoi, l'étudiant et l'établissement d'accueil. Une attestation formelle de l'établissement d'accueil pourra, à titre exceptionnel, remplacer cette convention tripartite (le contrat d'étude)
- Pour un stage : convention de stage
- Photocopie conforme de la Carte Nationale d'Identité ou du titre de séjour (peut-être certifiée par l'UNS)
- Preuve de la couverture sociale durant le séjour à l'étranger
- Attestation de sécurité sociale
- Attestation de couverture de responsabilité civile souscrite par l'étudiant ou par ses parents
- Photocopie du dernier avis d'imposition des parents ou de l'étudiant. L'avis d'imposition étranger doit être traduit par un traducteur officiel, il est indispensable que le revenu brut global et le nombre de parts soient mentionnés
- Pour l'étudiant se déclarant seul et appartenant au même foyer fiscal que ses parents, fournir également l'avis d'imposition des parents.
- Attestation de non-attribution de bourse par le Conseil Régional de la Région du domicile permanent de l'étudiant, si le domicile permanent n'est pas dans la Région PACA
- Pour l'étudiant boursier sur critères sociaux, document du CROUS attestant de l'obtention de la bourse
- Copie du livret de famille (si le nom de l'étudiant est différent de celui des parents)
- Copie d'un justificatif de domicile (si l'adresse actuelle est différente de celle de l'avis d'imposition)

Dépôt du Dossier

Le dossier complet (**1 ORIGINAL + 1 COPIE INTÉGRALE**) doit être déposé ou envoyé au :

Bureau des Relations Internationales
IUT Nice Côte d'Azur
41, Boulevard Napoléon III
06206 Nice Cedex 3
Contact : Nora Hougue
Courriel : Nora.Hougue@unice.fr
Tel : + 33 (0) 4 97 25 82 59
Fax : +33 (0)4 97 25 83 34



Calendrier PRAME

3 ou 4 commissions sont programmées annuellement. Les dates limites pour déposer les dossiers au Bureau des Relations Internationales sont affichées sur le site de l'IUT **Relations Internationales Bourses / Aides**

<http://portail.unice.fr/jahia/page10251.html>

Paielement

Le paiement est effectué par le Conseil Régional en deux versements :

- Acompte : 80% du montant total de l'allocation, à réception de l'attestation d'arrivée
- Solde : 20% du montant total de l'allocation à réception de l'attestation de départ et du rapport final

NOTA BENE :

Toute annulation ou interruption prématurée du séjour d'études entraîne la perte du bénéfice de l'aide financière et les sommes indûment perçues devront être remboursées.

!!! TRÈS IMPORTANT !!!

La non-transmission du rapport de fin de séjour et du formulaire de départ entraînera OBLIGATOIREMENT le remboursement INTÉGRAL du montant de la bourse perçu.

Les attestations d'arrivée sont à renvoyer dans un délai maximum **d'un mois** après votre arrivée,
Les attestations de départ et le rapport final sont à renvoyer dans un délai maximum **d'un mois** après la fin de votre séjour,

Par courrier, fax ou mail à :

HÔTEL DE RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
Service Vie Étudiante et Mobilité Internationale
27, place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20
Fax : 04 91 57 51 79
Email : boursesdemobilite@regionpaca.fr

Pour tout renseignement concernant le paiement du solde de votre bourse, vous devez contacter le

Service Étudiante et Mobilité Internationale
au **04 91 57 54 99**
de **14 h à 16 h**